



Procès-verbal du Bureau Directeur 16 octobre 2023 (en visio-conférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Éric, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, SENECLOZE Daniel

Absents : Carine MOREL, PEAN Patrick

Excusés : COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie

Participant : MOUSNIER Géraud

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alain Ripert

Elections du CSE - PAP

Les élections du CSE sont planifiées pour décembre 2023.

L'échéancier en place est celui-ci :

- Négociation du PAP le 18/10/2023
- 1^{er} tour le 04/12/2023
- 2^{ème} tour le 18/12/2023

Les organisations syndicales (au nombre de 8) ont été informées par lettre recommandée avec accusé réception.

A date, aucune organisation syndicale n'a donné de retour quant à sa présence.

Les règles légales sont :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour une structure ayant entre 11 et 24 salariés
- 2 titulaires et 2 suppléants pour une structure ayant entre 25 et 49 salariés
- 10 heures de délégation du CSE pour une structure de moins de 50 salariés
- 0 heure de délégation syndicale

Une réunion des salariés a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 sur le site de Bron.

Lors de cette réunion, des salariés ont indiqué que certains d'entre eux demandaient la possibilité d'avoir 2 titulaires et 2 suppléants, quel que soit le nombre d'ETP, en avançant les principaux arguments suivants :

- Représentativité des trois sites
- Parité hommes / femmes
- Dynamique
- Partager la charge de travail
- Cas d'un seul titulaire qui démissionnerait ou ne répondrait pas aux attentes des salariés.

L'employeur par le biais de son DGS, M. Mousnier a proposé l'organisation suivante (si moins de 25 ETP) :

- 1 suppléant
- 1 titulaire
- 1 personne de proximité (si différent du site du suppléant et du titulaire)

De pouvoir faire les réunions du CSE sur les sites différents afin de combiner aussi des aspects sur la sécurité des sites et de pouvoir mieux impliquer chaque site.

Dans le cadre de la présence de plus d'une personne élue qui participerait aux réunions, possibilité d'être en visioconférence sur un nombre plus élevé que le prévoit la législation afin de ne pas mettre en place de longs déplacements ; le représentant de la ligue pouvant être accompagné d'un élu (et avec la possibilité et le souhait qu'il soit différent d'une réunion à une autre).

Il est proposé aussi de cadencer les réunions ainsi, de façon à favoriser les échanges entre CSE et salariés en amont des réunions de CSE :

- Réunion RH J, avec en fin de réunion un temps d'échange entre salariés et CSE
- Réunion du CSE J + 7

Lors de ses débats, le BD a entendu les propositions des salariés mais a aussi noté que le nombre de personnes élues n'apporte pas plus de « garantie » que la proposition faite par la ligue.

Le BD vote à l'unanimité des personnes présentes l'application de la législation ; le nombre d'élus sera géré en fonction du nombre d'ETP calculé.

Le BD serait d'accord pour que le/la suppléant(e) puisse également participer aux réunions de CSE avec le/la titulaire.

La réunion est levée à 20h30.

2. Validation du CR du BD exceptionnel du 16 10 2023

[Plus de détails](#)

● Oui	9
● Non	0
● Abstention	0



Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président